

EREA

île de France

académie
Versailles

JEAN ISOARD

4 Rue Raymond Paumier
91230 MONTGERON
Tél. : 01 69 52 99 99
Fax : 01 69 40 32 60



Projet d'établissement



www.erea-isoard-montgeron.ac-versailles.fr - 0911353B@ac-versailles.fr

Préambule

Ce projet 2013-2016 pour l'Établissement Régional d'Enseignements Adaptés Jean Isoard s'inscrit dans la continuité et l'amélioration du précédent projet entamé à la rentrée 2005. A ce titre, il intègre l'ensemble des éléments répertoriés dans le diagnostic tout en y apportant les ajustements nécessaires et se définit en actions concrètes s'appuyant aussi sur le projet Académique de Versailles.

Sa mise en œuvre pour les trois années qui viennent est une réponse aux exigences institutionnelles et aussi à l'évaluation de notre fonctionnement menée par toutes les équipes au cours de l'année 2012/2013.

En parallèle c'est le moyen de définir, d'harmoniser et de rendre plus efficace notre action pédagogique auprès des élèves en difficultés et de donner de la cohérence à notre fonctionnement d'ensemble.

Fort de la réflexion qui a été menée par la communauté éducative (Professeurs des Écoles, PLC, PLP, EEI, équipe de direction et administrative, Personnel de la Vie Scolaire., Personnel social et de santé et ATOSS), ce projet prend en compte l'environnement spécifique de notre établissement pour des élèves au profil particulier.

Outil indicateur, en perpétuelle évolution, il doit rester le fruit d'une réflexion et d'une actualisation constantes.

Table des matières

1) Quel projet pour l'EREA Jean Isoard ?	4
2) Diagnostic succinct	4
3) Les personnels	6
4) Les adaptations pédagogiques et éducatives	7
Les adaptations pédagogiques générales	7
Les adaptations pédagogiques individualisées	7
L'atelier AIDE	8
Prise en charge personnalisée, le PPS	9
Les aménagements aux examens.....	9
5) La Vie Scolaire (voir également projet en annexe)	10
6) Le pôle médico social	11
7) Les locaux et les équipements	11
8) Les points forts	11
9) L'internat (voir également projet en annexe)	12
10) Les instances et la vie associative	13
Le C.E.S.C. et le CVL	13
La commission d'absentéisme et de suivi	13
La Commission TICE	13
Les missions de la Commission TICE	14
Les missions du référent pour les usages pédagogiques numériques	14
L'Association Sportive	14
Le FSE.....	15
Les représentants des parents d'élèves	15
11) Les partenaires de l'EREA	15
12) Le volet GRETA	16
13) Les axes stratégiques du projet d'établissement	17
AXE 1 - Créer les conditions de la réussite des élèves en travaillant autrement.....	18
AXE 2 - Renforcer la communication.....	20
AXE 3 - Développer le bien être des élèves	22
14) Annexes : Les différents projets	23
Projet internat	23
Projet TICE.....	24
Projet Atelier AIDE.....	27
Projet EPS	31
Projet vie scolaire	32
Glossaire des sigles utilisés dans le projet	36

1) Quel projet pour l'EREA Jean Isoard ?

L'EREA de Montgeron est un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) de la Région Ile de France qui dispense exclusivement des Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA).

Les collégiens sont admis après la constitution d'un dossier examiné par la Commission Départementale d'Orientation et sur bilan orthophonique établi par un service médical du langage. Les lycéens sont pour la plupart des élèves issus de SEGPA et pour lesquels un enseignement adapté est encore nécessaire,

A ce titre, il accueille en collège et en lycée professionnel, des jeunes ayant des difficultés scolaires et/ou sociales de 11 à 18 ans et parfois au delà en fonction du projet d'insertion professionnelle. Ils bénéficient :

- d'un enseignement adapté au collège, pour des élèves atteints de Troubles Spécifiques du Langage. Mais ce n'est pas une SEGPA. Les élèves du collège n'ont pas d'enseignement professionnel et ils bénéficient des volumes horaires d'enseignement et de l'organisation des classes de collège général, Ils sont formés pour passer le CFG et le Diplôme National du Brevet.
- d'une formation au lycée professionnel en 2 ans visant le niveau V (CAP) pour des élèves issus essentiellement de SEGPA (mais pas exclusivement).

C'est le seul établissement de ce type dans la région Ile de France.

Les origines géographiques des élèves accueillis à l'EREA sont réparties sur plusieurs départements de la Région Ile de France. Cela explique également pourquoi l'internat joue un rôle déterminant et indispensable dans le fonctionnement de notre établissement. Il en est une spécificité.

2) Diagnostic succinct

L'EREA est un établissement mixte qui a une capacité d'accueil globale de 180 élèves.

L'ensemble du collège compte 96 élèves, et le lycée 84 places.

Depuis l'accueil des collégiens présentant des troubles spécifiques du langage (TSL), l'effectif-classe a été fixé à 8 élèves en 2004, puis à 12 élèves, pour :

- dispenser un enseignement personnalisé et adapté,
- établir un équilibre comportemental entre élèves dans le groupe classe,
- permettre à chaque élève de disposer d'un matériel adapté à ses difficultés.

Le nombre des élèves qui ont un dossier MDPH est en forte croissance (80% environ).

La fin du cycle collège est couronnée par la préparation du CFG (validation du palier 2 du socle commun) et du Diplôme National du Brevet (palier 3 du socle commun) à partir de 2013/2014.

Au lycée, la formation professionnelle s'étale sur deux ans et s'achève par la préparation du certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Nous délivrons aussi l'attestation de compétences professionnelles obtenue dans le cadre de la formation de niveau V par les élèves en situation de handicap.

Le lycée comprend 4 classes de 8 élèves et une classe de 10 élèves en première année. En Terminale CAP, la montée pédagogique suit.

Les lycéens préparent 4 CAP différents :

- CAP ECMS Employé de Commerce Multi Spécialités
- CAP APR Agent Polyvalent de Restauration
- CAP ATMFC Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
- CAP PROELEC Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques

Malgré les adaptations mises en place et le faible effectif en classe, l'équipe pédagogique constate que les élèves sont fatigués par des horaires de classe et des durées de cours trop importants pour eux. Leur comportement peut être affecté par le rythme scolaire qu'on leur impose.

Les élèves au collège et ceux au lycée ne présentent pas les mêmes variables comportementales :

- au collège, on voit se développer de l'agitation dans les différents lieux de l'établissement. De multiples rapports d'incidents ou des exclusions de cours alourdissent considérablement la tâche de la vie scolaire ;
- au lycée, les élèves se manifestent surtout au niveau des retards multiples, de l'absentéisme et parfois du décrochage scolaire ;
- dans les deux niveaux des actes de violence verbale et physique peuvent impacter l'ensemble de la communauté éducative.

Quels sont les différents facteurs qui peuvent engendrer ces difficultés ?

- le regroupement d'élèves en difficultés scolaires, sociales et relationnelles,
- le désinvestissement du projet scolaire et/ou de formation professionnelle,
- le manque de confiance en soi,
- le rythme trop soutenu, surtout au collège.

Bien entendu, de nombreuses autres raisons entrent en ligne de compte mais nous retiendrons essentiellement celles énoncées pour appuyer les axes de notre nouveau projet d'établissement.

Au cours de l'année 2012/2013, le constat sur les rythmes scolaires et le manque de moyens humains (Documentaliste, infirmière supplémentaire, Assistants d'Education) a conduit les équipes éducatives à déposer un dossier à la Mission d'Appui à l'Expérimentation pour une réorganisation du temps scolaire réduisant les cours de 55 minutes à 50 minutes. Ce projet a été mis en application à la rentrée 2013/2014.

Le temps ainsi dégagé permet de prévoir:

- **des réunions de synthèse et de coordination,**
- **des cours en co-animation avec des projets transversaux (Maths ou Français en atelier)**
- **des projets personnalisés et individualisés pour les élèves,**
- **du tutorat en fonction du projet personnalisé,**
- **des actions de soutien individualisé ou par groupes de besoin,**
- **des animations d'ateliers éducatifs et citoyens.**

3) Les personnels

La spécificité des missions assurées par l'établissement nécessite un encadrement renforcé. Majoritairement les équipes sont stables. Depuis quelques années un renouvellement s'opère, entraînant un rajeunissement de l'ensemble des professeurs.

Une des caractéristiques principales de la composition des équipes pédagogiques réside dans la grande diversité des statuts :

- des professeurs des écoles dispensent un enseignement spécialisé principalement en 6e, 5e et dans une moindre mesure en 4e,
- des professeurs de lycée et collège enseignent des disciplines comme la technologie, la musique, les arts plastiques, l'EPS, la SVT, les sciences physiques, les langues, l'histoire géographie, le français et les maths,
- des professeurs de lycée professionnel sont affectés sur les disciplines générales et professionnelles,
- des professeurs des écoles spécialisés avec mission d'éducateurs prennent en charge les internes majoritairement en dehors du temps scolaire.

De plus 19 agents territoriaux viennent compléter l'équipe éducative et assurent les missions relatives à l'entretien, l'accueil ou encore la préparation des repas. . Ils contribuent ainsi au confort de tous.

4) Les adaptations pédagogiques et éducatives

Les adaptations pédagogiques générales

La structure scolaire peut être aménagée en fonction de l'intérêt pédagogique des élèves. Elle est constituée d'un cycle d'adaptation rallongé sur la 6e et la 5e. Le cycle central et d'orientation sont globalisés de la 4e à la 3^e.

Les classes composées d'effectifs réduits (12 élèves au maximum en collège et 8 au lycée) favorisent :

- une pédagogie adaptée,
- un travail spécifique à l'oral,
- une verbalisation des consignes rendant plus aisée leur compréhension,
- une adaptation personnalisée des supports pédagogiques,
- une utilisation des technologies numériques grâce à un équipement important.

En 6e et 5e, le professeur principal est un professeur des écoles qui prend en charge certaines matières d'enseignement général liées à son référentiel professionnel.

Une des caractéristiques de l'EREA est la mise en place d'un passage progressif d'une structure d'école élémentaire à celle d'un collège. Sur ces deux niveaux, le professeur des écoles référent effectue un noyau horaire renforcé de quinze heures d'enseignement. De plus, les classes de 6e et de 5e disposent d'une salle qui leur est attribuée à l'année pour limiter les déplacements et instituer des repères plus aisés.

Pour effectuer un suivi pédagogique très personnalisé de l'élève, le professeur principal des classes de 6e et de 5e s'appuie sur un document unique, « le classeur de suivi » ; outil qui répertorie les différents suivis thérapeutiques dont bénéficie le jeune.

La première langue vivante est l'Espagnol, plus adaptée aux troubles spécifiques des élèves accueillis. Cependant, une heure d'Anglais est également instaurée dès la 6e pour faciliter le cursus scolaire. En 4e et 3e les programmes s'appliquent avec les horaires normaux de seconde langue vivante.

La destinée scolaire des collégiens de l'EREA est la passation du DNB et du CFG,

Les adaptations pédagogiques individualisées

Elles sont déterminées avec la collaboration technique et médicale du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire à temps plein.

Aménagements aux examens déterminés par le médecin scolaire :

- temps majoré,
- dictée spécifique,
- dispenses diverses,
- adaptation des supports.

Utilisation de l'outil informatique qui favorise l'autonomie de l'élève :

- salles de classes entièrement équipées,
- 6 tableaux numériques,
- utilisation de logiciels adaptés de reconnaissance vocale,
- outils d'aide à la lecture.

Recours à des secrétaires lors des devoirs ou des examens pour les élèves ne pouvant ni lire complètement ni écrire ni utiliser l'outil informatique en autonomie totale.

Mise en place de Projets Personnalisés de Scolarisation, précisant notamment les aménagements du parcours scolaire.

Mise en place de Projet d'Accueil Individualisé pour les élèves présentant des pathologies nécessitant traitement et/ou aménagement de la scolarité, tant dans les formations que les adaptations des postes de travail.

Ces adaptations apportent les compensations fixées par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des chances des personnes handicapées ».

Elles répondent à l'ambition de l'EREA Jean ISOARD de permettre à tous les élèves d'exploiter leurs capacités potentielles dans le cadre d'exigences pédagogiques.

Pour les élèves relevant de la MDPH, le Projet Personnalisé de Scolarisation s'élabore dans le cadre de réunions coordonnées par l'enseignante référente. Le PPS précise les adaptations et aménagements nécessaires à la scolarité du jeune et garantit la cohérence, la continuité et la sécurité de l'accompagnement. Il peut prévoir la présence d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) auprès de certains élèves pour réaliser certains gestes, certaines tâches de la vie quotidienne, certains apprentissages.

L'atelier AIDE

L'atelier A.I.D.E (Accompagnement Individualisé Des Élèves) prend en charge les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages pour leur proposer un travail spécifique. Les difficultés prises en charge sont prioritairement d'ordre scolaire et méthodologique mais peuvent aussi être comportementales.

L'atelier est coordonné par un professeur des écoles spécialisé qui mène des actions pédagogiques personnalisées auprès des élèves pour l'essentiel de son temps.

L'accompagnement individualisé proposé par l'Atelier est un temps d'enseignement intégré à l'emploi du temps des élèves. Il vient renforcer les efforts des enseignants en matière de différenciation pédagogique au sein de la classe.

Prise en charge personnalisée, le PPS

La spécificité de l'EREA Jean Isoard suppose une prise en compte personnalisée de chaque jeune scolarisé. Pour les élèves porteurs de handicap, le projet doit être global et formalisé au cours des ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation)

Ces réunions annuelles, pluridisciplinaires sont mises en place afin d'accompagner le projet personnalisé de chacun.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation est une démarche dynamique, une co-construction entre le pédagogique, le thérapeutique, l'élève et sa famille. Cela doit permettre d'aboutir à un consensus entre les attentes et besoins du jeune et de sa famille, les exigences de la scolarité et l'accompagnement proposé par les professionnels. Le projet repose sur des objectifs de prise en charge de l'ensemble des intervenants auprès du jeune.

L'enseignant référent est la pierre angulaire des équipes de suivi de scolarisation, il les coordonne et élabore le PPS.

Le PPS précise les adaptations et aménagements nécessaires à la scolarité du jeune et garantit la cohérence, la continuité et la sécurité de l'accompagnement.

Les aménagements aux examens

Les principaux aménagements dont peuvent bénéficier les élèves et qui requièrent une organisation particulière pour l'établissement concerne la durée des épreuves et le recours à un secrétaire ou à l'ordinateur.

Pour organiser les examens et préparer les élèves aux conditions de passation dont ils peuvent bénéficier, l'EREA doit solliciter une quarantaine de personnes susceptibles de devenir secrétaire. La passation du DNB, avec les secrétaires, demande un gros investissement organisationnel.

5) La Vie Scolaire (voir également projet en annexe)

La Vie scolaire est composée d'une Conseillère Principale d'Education coordonnant 3 postes d'Assistants d'Education et les Auxiliaires de Vie Scolaire.

La Conseillère Principale d'Education est investie dans des projets de lutte contre les retards, l'absentéisme et les risques de décrochage scolaire.

Elle pilote, en partenariat avec d'autres enseignants, l'ASSR.

Dans le cadre du CESC, elle déploie entre autres, des projets de lutte contre les addictions et de formation à la sexualité, en partenariat avec le pôle médico-social.

Avec les enseignants et Assistants d'Education, elle est engagée dans un travail de réflexion et de gestion du comportement des élèves.

Enfin elle fait partie intégrante de l'équipe de direction et, à ce titre, elle seconde le chef d'établissement dans les choix d'orientation pédagogique et éducative.

Le service « Vie Scolaire » est très sollicité par tous. 3 postes d'Assistants d'Education encadrent les élèves lors :

- de l'accueil du matin (7h45 à 8h15) et de l'attente des transporteurs individuels, le soir,
- des permanences régulières et irrégulières (absences de professeurs, stages d'enseignants, réunions ponctuelles),
- des exclusions de cours,
- des rotations de cours, des récréations et de la pause méridienne,
- des activités éducatives de la journée.

Les Assistants d'Education, parfois épaulés par les Auxiliaire de Vie Scolaire accompagnent les élèves en journée dans les actes de la vie quotidienne et scolaire.

Les deux pôles à visée éducative de l'EREA, la Vie Scolaire et l'Internat croisent leurs regards sur les élèves internes, au cours des réunions hebdomadaires de synthèse des éducateurs.

6) Le pôle médico-social

L'EREA dispose et d'une assistante sociale, présente 2 jours et demi par semaine, et d'une infirmière à temps plein. La présence des ateliers professionnels et d'un internat en nécessiterait une deuxième, pour assurer le service de nuit, sans nuire au service de jour.

Les points les plus souvent traités avec les élèves tournent autour de la santé et du bien-être, les difficultés familiales, sociales et économiques, les questionnements sur la scolarité, le handicap et sur la gestion des transports.

L'infirmière et l'assistante sociale participent à toutes les réunions et sont partenaires des enseignants sur les questions qui touchent à leur spécialité. Cela permet de croiser les regards et les compétences professionnelles de chacun.

Elles participent à des projets pédagogiques en lien avec le CESC, le CRIPS et autres. De plus leur implication se décline tout au long de la vie de l'établissement et se retrouve dans la cellule de suivi et d'absentéisme animée par la CPE.

Les élèves peuvent consulter l'assistante sociale ou l'infirmière directement et spontanément. Cela permet une écoute, une bienveillance accrues et des actions préventives efficaces du décrochage scolaire et de tous les signes de malaise qui peuvent survenir chez des élèves souvent fragiles.

Il serait souhaitable de compléter ce pôle médico-social par un « plateau technique » doté d'heures affectées à un psychologue.

7) Les locaux et les équipements

Les locaux rénovés en 2002 sont en très bon état. Le cadre particulièrement attrayant offre un espace de vie agréable pour tous. Neuf bâtiments disséminés dans un parc composent la structure architecturale de l'EREA. Les pôles pédagogiques, ateliers pédagogiques, administratifs, internat, sportifs, médico-sociaux répartis intelligemment favorisent et facilitent les échanges. A l'internat les chambres disposent toutes de sanitaires.

Le plateau sportif créé récemment répond aux besoins pédagogiques des élèves. En revanche deux petites salles dites « gymnase », ne répondent pas aux normes d'espace pour évoluer en EPS. Le partenariat avec le lycée Rosa Parks permet de remédier ponctuellement à ces difficultés.

8) Les points forts

- Présence d'un internat avec une équipe de 8 enseignants éducateurs d'internat dont un Professeur des Ecoles Coordonnateur.

- Enseignement en faible effectif (12 élèves maximum au collège, 8 élèves au lycée).
- Bon équipement des ateliers professionnels et au niveau des TICE.
- Eventail d'orientations professionnelles en CAP accessibles aux élèves issus de 3e SEGPA (ProELEC, APR, ATMFC et ECMS).
- L'EREA est le seul établissement du bassin de Montgeron à proposer les CAP ATMFC et APR. Il en résulte une forte demande.
- Information et formation des enseignants sur les troubles spécifiques du langage (4 professeurs préparent le 2CASH ou le CAPASH en 2013/2014) et d'autres enseignants ont acquis une solide expérience du fait de leur ancienneté.
- Enseignement profilé, pour la 6e et la 5e, effectué par des professeurs des écoles permettant une continuité des apprentissages de l'école primaire et une transition plus en douceur.
- Heure d'orientation hebdomadaire ciblée pour les 4e et 3e afin de préparer le projet individuel d'orientation par le professeur principal en binôme avec les professeurs des écoles/éducateurs
- Mise en place d'un atelier « Aide » (Accompagnement Individualisé Des Elèves)

9) L'internat (voir également projet en annexe)

L'EREA propose un internat éducatif qui s'appuie sur une équipe de 8 Professeurs des Ecoles en Mission d'Educateurs. Un poste d'Enseignant Educateur d'Internat supplémentaire permettrait de faire face au nombre croissant de demandes d'hébergement à l'internat

Ceux-ci exercent leur action principalement hors du temps scolaire, offrant à chaque élève les accompagnements éducatifs nécessaires à leur épanouissement personnel tout en leur permettant de construire leur insertion sociale et citoyenne.

L'accompagnement éducatif s'articule de manière cohérente autour du projet pédagogique tout en tenant compte de la priorité des soins pour les jeunes affectés pour des raisons de prise en charge pédagogique et thérapeutique (partenariat avec le SSEFIS Gatinôt et autres organismes médico-sociaux)

Les professeurs des écoles spécialisés accompagnent les internes dans leur scolarité et les actes de la vie quotidienne. Ils favorisent ainsi leur réussite scolaire dans leur parcours individuel et leur permettent d'acquérir une meilleure autonomie de travail.

10) Les instances et la vie associative

L'ensemble scolaire Jean ISOARD possède les instances prévues dans le fonctionnement d'un EPLE : conseil d'administration, commission permanente, commission Tice, comité d'hygiène et de sécurité, conseil de discipline, conseil de la vie lycéenne, conseil pédagogique... auxquels s'ajoutent un foyer socio éducatif, une association sportive, un GRETA.

Le C.E.S.C. et le CVL

Le CESC (Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) se réunit de manière régulière, et traite des projets de prévention de la santé, de citoyenneté. Sous la houlette du pôle médico-social, de la CPE et de professeurs volontaires, le CESC développe des actions tout au long de l'année tant à destination des collégiens que des lycéens.

Le CVL (Conseil de Vie Lycéenne) et la formation des délégués sont encadrés par la CPE.

La commission d'absentéisme et de suivi

Mise en place par la conseillère principale d'éducation, elle se réunit un après-midi par mois, sous l'autorité du chef d'établissement. Y participent également la chef des travaux, l'éducateur coordinateur, l'assistante sociale, l'infirmière, la conseillère d'orientation psychologue.

Cette commission permet de croiser les regards des équipes pédagogiques, éducatives et médico-sociales afin d'analyser les situations des élèves fragiles.

Il s'agit ensuite de déterminer une aide une solution, une orientation souhaitable pour éviter la dégradation du comportement, prévenir l'échec et/ou le décrochage scolaire, rétablir un dialogue, favoriser des soins.

En l'absence de solution immédiate, la commission reste vigilante à la situation de tout élève vulnérable.

La Commission TICE

La commission TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), sous la responsabilité du chef d'établissement, se réunit en moyenne une fois par trimestre et détermine la "politique" et les orientations pour les usages numériques à l'ÉREA.

Les missions de la Commission TICE

Elle instruit les projets, recueille les besoins en équipement, en ressources et en accompagnement. Elle suscite la réflexion sur les usages pédagogiques et citoyens afin de les mettre en action dans les pratiques quotidiennes de l'établissement. Elle élabore le volet numérique du projet d'établissement.

Animée par le référent TICE pour les usages pédagogiques numériques, elle s'appuie sur les compétences de celui-ci.

Les missions du référent pour les usages pédagogiques numériques

- Aider et conseiller le chef d'établissement pour le développement des usages du numérique pédagogique.
- Au sein de l'équipe éducative, impulser, soutenir, promouvoir et valoriser les usages numériques, coordonner la réflexion sur les enjeux citoyens, recueillir les besoins en équipement, en ressources et en accompagnement (animation, formation).
- Animer la commission Tice locale.
- Assurer une liaison constante avec les personnes-ressources Tice, le conseiller Tice de bassin, la Mission Tice académique et le réseau CRDP (Canopé).
- Administrer le réseau pédagogique local, des salles ou des laboratoires.
- Administrer et accompagner l'ENT.
- Administrer et animer le site web de l'établissement.
- Former à l'Internet responsable.
- Coordonner la mise en œuvre du B2i.

L'Association Sportive

L'association sportive de l'EREA a pour but d'offrir une structure permettant au plus grand nombre d'élèves de pratiquer une ou plusieurs activités de leur choix, sur la base d'un investissement volontaire. Les élèves, s'ils le souhaitent, sont licenciés à l'UNSS.

Les activités sportives proposées sont variées (escalade, foot, VTT, danse...) afin de permettre à l'ensemble des élèves de pratiquer une activité sportive accessible et compatible avec leurs ressources motrices. Sur le plan éducatif et citoyen, l'AS a pour objectif de favoriser l'apprentissage de la vie associative.

Le FSE

Le Foyer Socio Educatif (FSE) de l'E.R.E.A a pour but de développer l'esprit coopératif au sein de l'établissement et d'encourager les projets ou initiatives à caractère éducatif.

Il officialise les entrées et sorties d'argent en vue d'effectuer des sorties ou des voyages scolaires, organise des activités et événements comme des tournois sportifs, le carnaval ou la fête de fin d'année de l'établissement et gère les photos de classes.

Le FSE est géré par un bureau composé d'une présidente, d'un trésorier et d'une secrétaire. D'autres enseignants s'ajoutent au bureau afin de mettre en place les activités.

Il est également ouvert aux élèves et à leurs parents pour participer aux Assemblées Générales, au bureau, mais aussi pour animer ou encadrer et faire partager sa passion ou ses savoirs.

Les représentants des parents d'élèves

Ils ne sont pas constitués en association. Ils sont indépendants les uns des autres. En 2012-2013, un début de rencontre entre les parents se dessine et l'investissement des familles dans les instances de l'EREA s'est développé en 2013/2014.

11) Les partenaires de l'EREA

L'EREA entretient de nombreux partenariats avec des objectifs partagés dans le cadre de conventions, avec :

- des structures scolaires et médico-sociales pour permettre la fluidité des parcours.
- des associations ou établissements sportifs, culturels et artistiques afin de diversifier et développer les pratiques des élèves.
- des entreprises et des associations afin de faciliter les mises en situation par les stages et l'insertion professionnelle.
- des structures inscrites dans la recherche pédagogique dans le cadre de conseils et d'échange de pratiques (Mission d'Appui aux Expérimentation, Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements).

12) Le volet GRETA

Depuis plusieurs années, l'EREA est partenaire du GRETA de l'Essonne (Groupement d'ETablissements), organisme public de formation professionnelle des adultes. L'EREA accueille ainsi chaque année un groupe de stagiaires adultes afin de préparer un CAP Agent Polyvalent de Restauration en 1 an.

Plusieurs profils de stagiaires se retrouvent ainsi dans cette formation :

- des chômeurs de longue durée désireux de trouver plus facilement un emploi avec un diplôme de niveau V reconnu,
- des adultes en reconversion professionnelle,
- des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et qui entament cette démarche quelques années après.

Cette formation est pilotée conjointement par l'équipe du Conseiller en Formation Continue du GRETA et les équipes de direction et enseignante de l'EREA.

Les stagiaires GRETA bénéficient d'une salle attitrée au sein de l'EREA pour l'ensemble des enseignements théoriques et utilisent les ateliers pédagogiques du lycée pour l'enseignement professionnel pratique.

La majorité des enseignants intervenant dans cette formation provient de l'EREA, ce qui facilite le fonctionnement et l'efficacité de la formation.

Cette collaboration permet d'obtenir d'excellents résultats aux épreuves de CAP et concourt ainsi à la réinsertion professionnelle d'adultes en difficultés ce qui correspond totalement à notre mission de service public.

13) Les axes stratégiques du projet d'établissement

AXE 1 Créer les conditions de la réussite des élèves en travaillant autrement (Dossier Mission d'appui aux expérimentations)

- Conforter les apprentissages de base et installer le socle commun de compétences.
- Individualiser Personnaliser et adapter le suivi des élèves.
- Adapter le temps scolaire aux besoins des élèves et des enseignants.
- Aider l'élève à construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

AXE 2 Renforcer la communication

- Promouvoir et rendre l'EREA plus « lisible » à l'extérieur.
- Resserrer les liens avec les parents.
- Promouvoir le travail en équipe et renforcer la cohésion interne.
- Renforcer les partenariats et développer les échanges.

AXE 3 Développer le bien être des élèves

- Développer le sentiment d'appartenance des élèves.
- Agir contre les violences et les discriminations entre élèves.
- Développer les pratiques évaluatives encourageantes.
- Rendre plus accueillant l'environnement scolaire.

AXE 1 - Créer les conditions de la réussite des élèves en travaillant autrement

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
Conforter les apprentissages de base et installer le socle commun	Tendre à évaluer par compétences	<p>Evaluer les besoins des élèves par un diagnostic adapté aux élèves avec troubles du langage et aux lycéens sortant de SEGPA.</p> <p>Mettre en place l'évaluation par compétence de manière régulière et habituelle.</p> <p>Utiliser un outil commun pour l'évaluation : le Livret Personnel de Compétences (LPC). Ces compétences seront déclinées pour la classe, l'atelier, l'internat et cela, dès l'entrée en classe de sixième.</p>
Individualiser, personnaliser et adapter le suivi et le parcours scolaire des élèves	Renforcer la capacité des enseignants à développer des stratégies d'adaptation de leur enseignement	<p>Organiser des réunions entre les professeurs spécialisés et les non spécialisés.</p> <p>Partager les connaissances et proposer des modalités d'échanges de pratiques entre les enseignants.</p> <p>Mettre à profit les réunions de synthèse pour construire un parcours scolaire individualisé pour chaque élève. Celui-ci sera le fil conducteur de la scolarité. Il permettra un réajustement de l'action pédagogique qui vise à tenir compte des acquis et des manques qui subsistent.</p> <p>Partager les connaissances et proposer des modalités d'échanges et de pratiques avec les partenaires spécialisés (Inspecteurs formateurs, SSEFIS, services de soins de référence...)</p> <p>Etudier et mettre en place des réponses pédagogiques adaptées aux besoins recensés. (formation CAPASH ou 2CASH).</p> <p>Optimiser l'utilisation des logiciels adaptés aux élèves avec troubles du langage et du numérique en français et en maths.</p> <p>Tirer parti des potentialités du numérique et de sa complémentarité avec l'enseignement en classe.</p>
	Assurer un suivi personnalisé de la scolarité de l'élève	<p>Identifier les besoins d'adaptation individuels ou pour des petits groupes de besoin.</p> <p>Maintenir l'atelier AIDE qui propose un accompagnement personnalisé par un enseignant spécialisé (voir projet en annexe).</p>
	Donner davantage de sens aux apprentissages par la mise en place de projets.	<p>Mettre en place des stages en 4e et en 3e.</p> <p>Adapter la scolarité par la mise en place de « mini- stages ».</p> <p>Privilégier l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité.</p>
	Proposer une individualisation du parcours scolaire	Valider en fin de troisième le palier 2 et 3 du socle commun, permettre au plus grand nombre d'obtenir le CFG et le DNB série générale à partir de 2013 mais également conduire les lycéens à une certification de niveau V (ou leur délivrer le certificat de compétences professionnelles en cas d'échec au CAP).

<p>Adapter le temps scolaire aux besoins des élèves et des enseignants</p>	<p>Donner du temps au temps scolaire par un nouveau découpage des séquences (dossier déposé à la Mission d'Appui aux Expérimentations).</p>	<p>Prendre en compte la fatigabilité des élèves dyslexiques par la mise en place de séquences de 50 minutes et non plus de 55 minutes comme dans le précédent projet.</p> <p>Adapter la journée de cours selon la classe d'âge des élèves, (fin des cours au plus tard à 16h20 pour les classes de sixième et de cinquième) et vendredi après-midi libre pour favoriser les prises en charge thérapeutiques.</p>
	<p>Se poser et se concerter lors de la pause méridienne</p>	<p>Aligner la pause méridienne de tous les élèves à 1h30 et toutes les récréations.</p> <p>Mise en place d'ateliers culturels, sportifs et scolaires et de groupes de besoin sur la pause méridienne.</p> <p>Privilégier autant que possible les activités sportives, professionnelles (atelier) ou culturelles l'après-midi pour les classes de collège.</p>
<p>Aider l'élève à construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle</p>	<p>Eduquer à l'orientation dès la 6e</p> <p>Préparer l'avenir pour chaque élève en le sensibilisant à son orientation post 3e et post CAP</p>	<p>Amélioration de la coordination des moyens entre la classe, l'atelier et l'internat.</p> <p>L'Education à l'orientation débute dès l'entrée dans l'établissement mais prend véritablement son sens au cycle d'adaptation d'orientation.</p> <p>Dès la 6e puis en 5e ébauche et élaboration du projet personnel à partir de questionnaires sur les goûts, les préférences, les aptitudes des élèves.</p> <p>Travail en classe de 5e sur des fiches métiers et logiciel d'orientation ludique.</p> <p>Intervention de la COP (Conseillère d'Orientation Psychologue), présente tous les mardis après midi et qui propose tous les ans un programme d'activités,</p> <p>Maintien dans l'emploi du temps des élèves de 4e et de 3e d'une heure en plus consacrée à la préparation de l'orientation</p> <p>Découverte des ateliers professionnels du Lycée, lors d'une phase d'observation, en milieu de 3^e (mini-stages).</p> <p>Entretiens d'orientation concertée réunissant le chef d'établissement ou son représentant, le professeur principal, l'éducateur coordonnateur chargé de l'orientation, la conseillère d'orientation psychologue, l'élève et sa famille.</p> <p>Stages d'observation et de découverte de l'entreprise d'une semaine en 4e et de deux semaines en 3e</p> <p>Participation aux découvertes des forums des métiers et des formations.</p> <p>Accompagnement des lycéens à leur sortie de l'EREA après le CAP, par des informations sur la poursuite d'études, préparation de lettres de motivation, délivrance d'un fascicule d'aide à l'insertion.</p>

AXE 2 - Renforcer la communication

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
<p>Promouvoir et rendre l'EREA plus « lisible » à l'extérieur</p>	<p>Mieux expliquer les particularités</p> <p>Donner à l'extérieur des éléments sur, l'offre de formations, les programmes, les prises en charge spécifiques</p>	<p>Développer et animer régulièrement le site de l'EREA pour informer administrativement et pédagogiquement.</p> <p>Moderniser et réactualiser la plaquette de présentation de l'établissement.</p>
<p>Resserrer les liens avec les parents</p>	<p>Impliquer davantage les familles dans la scolarité des enfants</p> <p>Favoriser les échanges entre les familles et la communauté éducative</p> <p>Tenir informés les parents sur la vie de l'EREA</p> <p>Renforcer les liens avec les parents élus</p>	<p>Inscriptions individualisées en 6^e et en 1^{re} année de CAP (durant une journée complète) avec l'administration, le pôle médico-social et l'internat.</p> <p>Réunions d'information parents en septembre. Présentation des équipes enseignantes, des particularités et attendus. Les parents des élèves de 6e sont reçus individuellement par le professeur principal.</p> <p>Remise des bulletins aux familles après chaque conseil de classe.</p> <p>Organisation d'une Journée Portes Ouvertes.</p> <p>Incitation à la communication par l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (accès personnel sécurisé pour chaque famille) et par une mise à jour régulière du site Web de l'établissement.</p> <p>Maintien de liens étroits entre la vie scolaire et les familles par tous les moyens.</p> <p>Réception individuelle des familles lors des entretiens d'orientation concertés de 3e</p>

<p>Promouvoir le travail en équipes et renforcer la cohésion interne</p>	<p>Inciter le travail en équipes interdisciplinaires</p> <p>Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux personnels</p> <p>Améliorer la communication interne</p> <p>Faciliter l'organisation de moments festifs pour les adultes de l'EREA</p>	<p>Mettre en place ou pérenniser des ateliers interdisciplinaires dans lesquels les professeurs travaillent ensemble (notamment, grâce au temps récupéré dans le cadre du dossier à l'expérimentation).</p> <p>Mettre en place une formation destinée aux nouveaux personnels sur les enseignements adaptés.</p> <p>Améliorer le livret d'accueil distribué en début d'année scolaire.</p> <p>Informier l'ensemble de la communauté éducative sur la vie de l'établissement par l'intermédiaire du « Mot de la semaine ».</p> <p>Développer les formations à l'ENT Lilie pour inciter les personnels, les familles et les élèves à utiliser ce support de communication.</p> <p>Maintenir les actions ponctuelles de l'Amicale des Personnels de l'EREA en direction des nouveaux personnels (dons et cadeaux divers. « pots de départ », animations ludiques et culturelles).</p>
<p>Renforcer les partenariats et développer les échanges</p>	<p>Favoriser les rencontres et échanges avec les LP du bassin, le lycée Rosa Parks, le collège Weiler...</p> <p>Les autres EREA</p> <p>Les associations sportives</p> <p>Les partenaires territoriaux (Région, Département, Mairie)</p> <p>Les partenaires médico-sociaux</p>	<p>Organisation de Journées Portes Ouvertes en commun avec les 4 LP du bassin.</p> <p>Participation à la « Journée des professeurs principaux » organisée par le LP des Frères Moreau.</p> <p>Proposition de « mini-stages » dans le cadre des découvertes des métiers, au sein de l'établissement et dans les LP du bassin.</p> <p>Convention d'utilisation d'équipements sportifs avec le Lycée Rosa Parks.</p> <p>Echanges avec les EREA de province (accueil mutuel en internat pour des séjours éducatifs).</p> <p>Participation à des tournois sportifs (Tournoi inter-foot des EREA, tournoi de hand-ball...).</p> <p>Intervention d'animateurs sportifs de la ville sur l'établissement.</p> <p>Conventions avec le Sessad de l'Yerres, le Seffis de Montgeron, Les Papillons blancs d'Evry...</p>

AXE 3 - Développer le bien être des élèves

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
<p style="text-align: center;">Développer le sentiment d'appartenance des élèves</p>	<p>Développer la qualité du dialogue entre les élèves et les professeurs</p> <p>Pérenniser et développer les projets fédérateurs culturels, sociaux, citoyens et sportifs</p> <p>Développer les activités du CDI</p>	<p>Information par les professeurs sur le rôle de délégué de classe, les objectifs.</p> <p>Formation des délégués par la CPE, de préférence dans un lieu externalisé (mairie ou autre), en y associant les enseignants dans la mesure du possible.</p> <p>Journée d'intégration ou courts séjours dès la rentrée pour les nouveaux élèves (1^{re} année de CAP et 6^e)</p> <p>Tournois sportifs à la veille des petites vacances organisés par les professeurs d'EPS.</p> <p>Carnaval, Fête de fin d'année, « Lycéens au cinéma »... organisés par les équipes pédagogiques et le CVL pour les lycéens, le FSE, pour les collégiens.</p> <p>Mise en place d'un atelier Théâtre avec le CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives) en partenariat avec la Région Ile de France.</p> <p>Faire une demande de poste de documentaliste</p>
<p style="text-align: center;">Agir contre les violences et les discriminations entre élèves</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de prévention des micro-violences et du harcèlement (répétition d'actes ou de propos violents)</p> <p>Généraliser les formations des personnels à la gestion de conflits</p>	<p>Déploiement des Heures de vie de classe pour un travail sur des thèmes liés à la citoyenneté</p> <p>Mise en place de théâtre forum (Combinaison de jeux de rôle et ateliers de discussion) Implication de l'ensemble de la communauté éducative (professeurs volontaires, pôle médico social, vie scolaire)</p> <p>Création par les élèves et exposition d'affiches sur la violence dans le cadre des cours d'Arts plastiques.</p> <p>Intervention de « spécialistes » sous forme de 2 stages sur site (C2A2E, Associations...) Mise en place d'après midis banalisés pour que l'ensemble du personnel puisse assister à ces formations.</p>
<p style="text-align: center;">Développer des pratiques évaluatives encourageantes</p>	<p>Mettre en place des évaluations par compétences.</p> <p>Permettre de repasser les évaluations échouées</p>	<p>Développement en collège et en lycée de pratiques d'évaluation par compétences</p> <p>Renforcer le rôle éducatif du bulletin scolaire (appréciation sur les performances, valorisation des points forts, encouragement à progresser, conseils sur les moyens d'y parvenir)</p>
<p style="text-align: center;">Rendre plus accueillant l'environnement scolaire</p>		<p>Aménagement du Foyer des élèves en les y associant activement.</p> <p>Décoration de la salle de restauration par les élèves internes.</p> <p>Maintien du très bon niveau de propreté et d'entretien des locaux et des espaces verts.</p>

14) Annexes : Les différents projets

Projet internat

Axe 1 : Amener le jeune à restaurer une image positive de lui-même pour le réconcilier avec l'école.

- Temps d'échanges, de discussions, collectifs ou individuels. De fréquence variable, ces temps ne sont ni institutionnalisés, ni systématiques ; ils sont définis et adaptés en fonction des besoins ponctuels inhérents au bon fonctionnement de l'internat et aux problématiques particulières de nos élèves.
- Installation des repères dans le cadre du temps hors-scolaire (alimentation, horaires, hygiène...)
- Valorisation des initiatives, des productions individuelles et collectives (arts plastiques et activités manuelles, projets de décoration de l'établissement).

Axe 2 : Développer les apprentissages fondamentaux (Lecture / Ecriture / Calcul)

- Accompagnement aux devoirs des collégiens et lycéens internes (plages d'études individualisées)
- Soutien scolaire ponctuel personnalisé en fonction des besoins.
- Projets avec les classes (découverte et appropriation du CDI, emprunt d'ouvrages pour développer des habitudes de lecteurs, ateliers d'écriture au travers de jeux afin de dédramatiser le passage à l'écrit)
- Intervention des enseignants de l'internat lors du soutien scolaire (remédiation en $\frac{1}{2}$ groupes classe)
- Donner le goût de la lecture au moyen d'écoutes d'une lecture par l'adulte de récits courts (nouvelles littéraires) et de contes.

Axe 3 : Apprendre au jeune à devenir citoyen à part entière, à se cultiver et s'en donner les moyens, stimuler sa curiosité, être capable d'aborder la vie professionnelle.

Au travers des ateliers éducatifs proposés sur la base du volontariat (initiation aux premiers secours et à la prévention des risques, initiation aux jeux de stratégie, activités sportives, atelier cuisine, activités de construction, jeux de société, informatique et infographie, sorties culturelles, ciné-club, partenariat avec des associations locales ...) :

- s'engager dans des projets individuels ou collectifs,
- mener des activités en groupe et ainsi multiplier les expériences du vivre ensemble,
- prendre de la distance, communiquer avec les autres internes pour prévenir ou gérer d'éventuels conflits.
- Se responsabiliser et favoriser l'autonomie lors des moments de la vie courante.
- Se socialiser : se confronter aux contraintes sociales, au monde extérieur, se conformer aux règles de la vie communautaire qu'induit l'école puis l'environnement social et professionnel.

La multiplicité des activités permet de mieux cerner nos élèves dans leurs difficultés mais aussi leurs potentialités afin de dégager les axes de travail prioritaires.

Projet TICE

(Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement)

I - Diagnostic

- L'EREA possède un parc d'environ 150 postes informatiques.
- La salle des professeurs compte 4 postes avec une imprimante réseau dont 1 poste avec scanner et imprimante.
- Tous les dortoirs de l'internat sont équipés de postes informatiques.
- Deux salles multimédia composées de 13 et 12 postes sont à disposition des enseignants sur réservation via l'ENT Lillie.
- Le CDI se compose de 6 postes informatiques avec accès Internet à la disposition des élèves aux horaires d'ouverture.

- La salle de permanence est équipée de 2 postes informatiques.
- Toutes les salles de cours sont équipées d'au moins un poste informatique avec imprimante et d'une connexion internet.
- L'atelier « AIDE » dispose de deux postes informatiques avec imprimante.
- L'établissement dispose de cinq TNI utilisés notamment lors des heures consacrées à l'Orientation ou à l'occasion des conseils de classe. Une formation des enseignants a eu lieu en interne vers les nouveaux utilisateurs et des TNI devraient encore intégrer d'autres salles de classe.
- L'EREA dispose d'un site web public animé par les enseignants et l'administration.
- La gestion des notes, du LPC et du B2i s'effectue par Internet via les interfaces Sconet et OBii.
- L'ENT Lilie est utilisée entre autres pour la gestion des cahiers de texte, la réservation de salles et de ressources pédagogiques.
- Les différents postes informatiques de l'établissement sont mis en réseau. Tout le réseau est connecté au serveur de fichiers Samba Edu3, qui permet à chaque utilisateur (enseignant ou élève) de bénéficier d'une session personnalisée et de la mise en commun de ressources.
- L'installation de logiciels libres et gratuits est favorisée.
- La charte informatique a été validée en CA et est reconductible chaque année.
- Une commission TICE se réunit régulièrement afin d'orienter et d'accompagner les projets TICE de l'établissement.
- La maintenance du matériel, l'administration des réseaux et interfaces, ainsi que l'accompagnement pédagogique lié à l'utilisation des TICE est assurée en interne par le référent TICE de l'établissement.
- Tout le personnel de l'établissement est formé régulièrement sur l'utilisation du serveur de fichiers, du TNI, de Lilie, de Sconet, d'OBii...

II - Objectifs pédagogiques

Apporter aux élèves en situation de handicap (pris en charge par la MDPH) et/ou en échec scolaire des outils de compensation et de remédiation.

- Former à l'utilisation de logiciels spécifiques : traitement de texte, logiciels graphiques, reconnaissance vocale...
- Aider à la gestion, au stockage et à l'édition de documents (cours, exercices...) consultables par l'élève ou par un tiers.
- Utiliser le TNI pour, entre autres, valoriser le passage de l'élève au tableau.

Créer de véritables situations de communication en utilisant les spécificités des TICE.

- Utiliser le serveur de fichiers et l'ENT Lilie.
- Utiliser l'interface OBii.
- Utiliser le site web de l'EREA.

Associer les TICE à la construction du savoir, au développement de l'autonomie, à l'ébauche du sens critique des élèves.

- Aider à la réalisation et à la publication des dossiers de CFG (collège), de CCF (lycée professionnel) pour le passage des examens.
- Inciter les élèves à demander de façon autonome la validation de leurs compétences en vue de l'obtention du B2i et de la validation des items correspondants du LPC.

I - Constats

Les collégiens de l'EREA Jean Isoard présentent des TSL (troubles spécifiques du langage) qui entraînent des difficultés scolaires. Ces difficultés se posent en obstacle à l'acquisition des compétences du socle commun et demandent du temps et de la rigueur pour être combattues efficacement.

Certains élèves du lycée, pour beaucoup issus de SEGPA, présentent des difficultés graves et profondes. Il est complexe pour les enseignants, soumis à la contrainte des programmes du CAP et à la gestion de classe, de les évaluer et les prendre en compte individuellement. De plus, les lycéens doivent avoir accès à une insertion socio-professionnelle à la sortie de l'EREA.

En outre, par leur vécu scolaire, les élèves de l'EREA se sentent dévalorisés, manquent de confiance en eux et se mésestiment. Ils ont donc besoin de sentir le soutien, l'encouragement et le cadre rassurant d'une relation pédagogique privilégiée avec l'adulte.

Ainsi, afin de combattre leurs difficultés, ces élèves ont besoin d'un dispositif d'aide adapté à leur profil.

L'atelier A.I.D.E. est le cadre de mise en œuvre de cette aide et de l'accompagnement personnalisé tel qu'il est décrit dans le B.O. N°31 du 1/09/2011 pour l'ensemble des collégiens et le B.O. spécial N°1 du 4/02/2010 pour les lycéens.

II - Principes de l'Atelier

Les élèves concernés par l'Atelier sont donc ceux qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. En d'autres termes, il s'agit d'élèves rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages. Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire.

L'équipe pédagogique dispose de plusieurs outils pour repérer les élèves susceptibles d'intégrer l'Atelier : évaluations diagnostiques de début d'année (en 6^e, 5^e et 4^e) comptes rendus des ESS, résultats scolaires et observations des enseignants dans leurs classes.

Lorsqu'un enseignant repère dans ses effectifs un élève susceptible de recevoir une aide de l'Atelier, il remplit une fiche de repérage des besoins qu'il transmet au professeur coordinateur de l'Atelier. Les élèves qui doivent être acteurs de leur formation, peuvent être à l'initiative d'une prise en charge.

Le professeur coordinateur informe le professeur principal de l'élève, reçoit l'élève et définit, avec lui, les objectifs à atteindre.

Ensuite, en concertation avec l'équipe, il définit et met en place une séquence d'enseignement.

L'accompagnement individualisé proposé par l'Atelier est un temps d'enseignement intégré à l'emploi du temps des élèves et est pris en charge par un des membres de l'équipe de l'Atelier. Il vient renforcer les efforts des enseignants en matière de différenciation pédagogique au sein de la classe.

III - Les objectifs de l'Atelier

L'objectif prioritaire de l'Atelier est de donner à tous les élèves la possibilité de réussir leur scolarité.

Pour atteindre cet objectif, l'Atelier a plusieurs missions d'ordre pédagogique, méthodologique et éducatif :

1. valoriser le travail des élèves, leur redonner confiance en eux et ainsi les remotiver,
2. remédier aux difficultés spécifiques aux élèves de l'établissement,
3. remédier aux difficultés importantes pouvant faire obstacle à l'acquisition de compétences du socle et/ou d'enseignements du programme,
4. remédier à des difficultés ponctuelles,
5. proposer des mises à niveau en cas de lacunes,
6. intervenir dans les ateliers professionnels lorsque des prérequis font défaut,
7. proposer aux enseignants des décroissements sur certains items du programme où des groupes de besoins sont pertinents,
8. proposer aux élèves des ateliers d'aide pour certains travaux (exposés, lettres, CV...),
9. faire acquérir aux élèves une autonomie et des méthodes de travail,
10. proposer une alternative au groupe classe pour les élèves présentant des difficultés de comportement

IV - Le professeur coordinateur

Le professeur coordinateur est avant tout un enseignant. Il mène des actions pédagogiques auprès des élèves pour l'essentiel de son temps.

Il a, en outre, plusieurs missions :

- informer l'équipe pédagogique, les élèves et les familles des objectifs de l'Atelier,
- mettre en place les outils de communication et organisationnels nécessaires au fonctionnement de l'Atelier,
- informer et impliquer les familles dans la démarche,
- déterminer un plan d'action avec les moyens mis en oeuvre, la durée et/ou la fréquence et l'emploi du temps, en concertation avec l'équipe,
- coordonner la mise en place des actions et l'affectation des élèves aux autres membres de l'équipe de l'Atelier,
- associer à son travail les équipes pédagogiques concernées, les personnels non enseignants partenaires et les partenaires extérieurs afin de créer du lien autour de l'élève,
- assurer le suivi des élèves pris en charge lors des ESS, conseils de classe,
- rendre compte de ses missions au chef d'établissement et à l'IEN ASH.

V - L'équipe Atelier A.I.D.E.

Le projet d'Atelier A.I.D.E. se veut fédérateur et compte parmi ses missions de créer du lien entre les membres de l'équipe pédagogique de l'EREA.

L'équipe enseignante de l'Atelier est donc pluridisciplinaire et dispose d'un petit volant d'heures de PE classe, PLP, PLC ou PE éducateur, en plus des 21 h du PE coordinateur,.

Les enseignants participant à l'Atelier A.I.D.E. assurent les tâches définies en concertation avec le coordinateur. Ils assistent et soutiennent les élèves dans leur travail avec le concours des personnels partenaires et sont responsables de l'évaluation du travail mené avec les élèves dont ils sont en charge à la fin de leur passage à l'Atelier.

Les réunions de synthèse sont un lieu privilégié d'échange autour des mises en place et bilans des prises en charge.

VI - L'équipe éducative de l'établissement

Il s'agit de la Directrice, de la Chef des travaux, de la Conseillère principale d'éducation, du conseiller d'orientation psychologue, de l'infirmière, de l'assistante sociale, du professeur principal, de l'équipe enseignante et des enseignants éducateurs.

Chaque élève intégré dans l'Atelier A.I.D.E pourra rencontrer, si nécessaire, pendant son passage chacune de ces personnes.

VII - Les partenaires extérieurs

L'interlocuteur principal reste la famille auquel viennent s'ajouter les organismes de soin, les services de suivi et éducatifs (Sessad, Ssefis, orthophonistes indépendants, enseignante référente), avec lesquels l'équipe développera des relations afin de répondre de manière adaptée à la diversité des besoins.

VIII - L'installation de l'Atelier A.I.D.E.

Pour assurer sa mission, le professeur coordinateur dispose en permanence d'une salle de travail aménagée en fonction des besoins spécifiques.

Les élèves dyslexiques étant gênés par le bruit et ayant une faible capacité de concentration, cette salle, différente d'une salle de classe, est un lieu nécessairement calme. Elle se situe dans l'enceinte du CDI dont les ressources pourront être utilisées. Elle dispose de tables, d'un tableau blanc, de documentation, et d'outils multimédias.

IX - Les horaires de l'Atelier

Du fait des emplois du temps chargés par rapport à la capacité de travail et la fatigabilité des élèves, les heures d'ouverture de l'Atelier n'empiètent pas sur les temps de repos des élèves.

Ainsi, pour faciliter l'accès, la communication et les échanges avec l'équipe pédagogique, le PE coordinateur sera présent tous les jours en matinée et certains après-midi.

X - L'élève et la structure

Chaque élève est reçu individuellement par le professeur coordinateur qui reste son interlocuteur privilégié. Après entretien, les objectifs à atteindre sont définis de façon concertée.

L'adhésion et la participation de l'enfant sont déterminantes pour la réussite du projet. L'élève doit se montrer assidu aux rendez-vous de l'Atelier.

L'élève a droit, pendant la durée de la mission fixée par l'équipe de l'Atelier A.I.D.E, à l'aide, à l'écoute et au soutien de l'ensemble de l'équipe.

XI - Relation avec la famille

Lorsqu'un élève est admis au sein de l'Atelier A.I.D.E., les parents en sont informés par un courrier inséré dans le carnet de liaison. Le professeur coordinateur aura souci de les impliquer dans la démarche en les informant des objectifs, de la forme de l'action et du bilan de cette dernière.

L'information passe également par les appréciations dans les bulletins, des « mots » dans le carnet de liaison, des rencontres lors des réunions parents/professeurs ou lors des remises de bulletins.

XII - Evaluation

Un bilan annuel est établi par l'équipe et ses partenaires. Il tient compte des effectifs pris en charge, des résultats aux évaluations, des bilans individuels effectués. L'adhésion des élèves est aussi un élément déterminant.

Par des questionnaires, les avis des élèves pris en charge seront recueillis. Les membres de l'équipe éducative seront également consultés à la fin de l'année scolaire.

A l'aide de ces bilans, il s'agit pour l'équipe de l'Atelier de porter un regard critique sur le fonctionnement de la structure afin de l'améliorer.

Projet EPS

(à consulter sur le réseau pédagogique)

Projet vie scolaire

L'EREA accueille d'une part, des collégiens dyslexiques qui ont des difficultés d'attention plus ou moins marquée, des troubles du langage écrit ou oral, une grande fatigabilité, des difficultés de mémorisation, d'autre part, des lycéens issus de SEGPA qui relèvent de plus en plus du handicap.

La présence de nombreux professionnels au service des difficultés de nos élèves (professeurs, orthophonistes, éducateurs, services de soins, assistante sociale, infirmière, médecin, transporteurs, etc.) place le service de vie scolaire de l'EREA au carrefour de multiples interactions.

Les assistants d'éducation et la CPE qui le composent sont quotidiennement sollicités pour répondre à toutes sortes de situations, dans un souci permanent d'écoute et de respect de l'élève.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de l'établissement qui se fonde à la fois sur la transmission des connaissances mais aussi sur l'apprentissage de la citoyenneté et sur une approche globale de prise en compte des difficultés rencontrées par les élèves. Cette politique éducative nécessite d'être portée par tous les membres de l'établissement.

I - Favoriser le bien-être des élèves à l'EREA, condition de la réussite éducative

C'est l'axe 3 du projet d'établissement, pour la vie scolaire, il s'agit de :

Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux élèves

Pour améliorer l'accueil et l'intégration des classes de 6^e, un groupe de travail regroupant les professeurs des écoles, la vie scolaire, des élèves, pourrait être constitué pour réfléchir aux actions à mener

Au collège, ce moment est à améliorer, d'autant que le travail en amont qui peut être fait dans un collège de secteur n'est pas possible à l'EREA où les élèves viennent de toute l'Ile de France.

Au Lycée professionnel, l'intégration passe par un temps d'accueil et de découverte des nouveaux par les anciens (que l'on pourrait améliorer), puis par une journée spécifique très appréciée et efficace.

Pour tous, cela passe également par un moment de découverte et d'appropriation des règles via le règlement intérieur et la charte de vie. Ce moment d'appropriation pourrait être retravaillé en vue de son amélioration.

Garantir le respect des règles de vie dans le respect de chacun

1) Maintenir et développer la politique de gestion et de prévention de l'absentéisme

La gestion des absences doit rester le cœur du travail de la vie scolaire car c'est une des manières de déceler les difficultés des élèves.

La collecte des absences dans les classes permet un échange régulier tant avec les élèves que les professeurs. Les familles sont ensuite systématiquement contactées et informées de l'absence de leur enfant. Nous souhaitons expérimenter l'envoi de courriel pour réclamer les justificatifs d'absences pour un gain de temps et d'argent.

2) Poursuivre la réflexion sur le traitement de la difficulté scolaire

La persistance, depuis plusieurs années, d'un grand nombre d'exclusions de cours (principalement au collège) et de nombreux rapports d'incidents pour des faits d'incivilité ne peuvent être traités sans le regard de la difficulté de nos élèves.

L'heure de synthèse hebdomadaire mise en place en 2013-2014 permet les échanges. Il serait également souhaitable de mettre en place une formation de tous les membres de la communauté éducative sur la prise en charge collective de la difficulté et la définition d'un protocole et du rôle de chacun.

3) Améliorer le fonctionnement de la commission de suivi et d'absentéisme

Ces élèves absents ou en difficultés scolaires sont accompagnés par la commission de suivi et d'absentéisme.

Pas assez connue de la communauté scolaire, elle doit trouver le moyen d'informer de ses réflexions et de ses avancées aux professeurs, notamment aux professeurs principaux. La création d'une fiche élève informatisée pourrait servir de support à cet échange.

4) Mettre en place une politique de lutte contre la violence et le harcèlement

« La lutte contre la violence repose sur le respect des règles de vie dans les établissements et prend appui sur des partenariats. L'objectif est de restaurer le respect dû aux personnes, en particulier aux professeurs et aux victimes de violence, et d'aider les personnels en poste dans des établissements ou environnements difficiles ». (cf eduscol)

Le harcèlement en milieu scolaire, moins visible que les violences verbales, physiques, d'atteintes aux biens ou d'intrusions, dégrade de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements. Ses conséquences à court moyen et long terme peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être physique verbale ou psychologique.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques. Il revêt des aspects divers en fonction de l'âge et du sexe. On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée,
- la relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique. La pratique du harcèlement est inséparable de la mise en place d'une situation de domination.

Ces réflexions restent à mener dans le cadre du CESC. Après une formation des professeurs, elles pourraient faire l'objet d'heures de vie de classe avec la participation de l'infirmière, ou de la CPE.

II - Développer une approche globale des difficultés des élèves

Développer ou améliorer les outils de communication et d'échanges.

Le classeur de suivi par classe, réintroduit au cours de l'année scolaire, pourrait faire l'objet d'une réflexion sur son usage en vue de son amélioration. On pourrait par exemple y ajouter la fiche bilan annuelle des conseils de classe pour un meilleur suivi du travail de l'élève au cours des années.

La vie scolaire a expérimenté un dossier de suivi électronique qui n'est pas encore utilisé de façon systématique et qui reste donc à développer. Il s'avère pourtant un outil précieux dans le suivi de l'élève.

L'utilisation plus systématique de l'ENT pourrait favoriser le travail collaboratif.

Utiliser plus efficacement l'heure de fin de journée

De nombreux collégiens, bénéficiant d'un transporteur individuel, se retrouvent en permanence en fin de journée. Ils tireraient bénéfice d'un soutien scolaire ou d'un temps d'étude qui pourrait se faire avec la collaboration des professeurs des écoles et de la vie scolaire.

Une réflexion au niveau des emplois du temps pourrait également être menée.

III - Développer l'animation éducative

Favoriser l'apprentissage de la démocratie.

Avec la collaboration des collègues professeurs, et notamment professeurs principaux et d'éducation civiques ou de Prévention Santé Environnement, il s'agit de mettre en place et de développer l'exercice de la citoyenneté à l'EREA lors de quatre grands temps :

- la préparation des élections par l'information des élèves et la présentation des candidatures,
- la formation des délégués,
- la réunion mensuelle du conseil des délégués au collège et du CVL,
- La participation au conseil de classe des élèves (réflexion commune à mener sur la préparation des conseils, l'auto-évaluation des élèves sur leur travail, comment rendre compte...).

Développer les temps de partage et la coopération entre élèves

Instituée depuis de nombreuses années, la fête de l'établissement est le point d'orgue de l'année scolaire. Expression et exposition des créations de l'année, c'est également un moment de joies, de danses et de jeux. Le carnaval est venu étoffer les temps de partage communs et a été une grande réussite auprès des jeunes comme des adultes qui ont joué le jeu en acceptant de se déguiser.

Les élèves souhaiteraient rajouter « une journée de l'élégance » à ces temps de vie commune.

Développer les projets fédérateurs en organisant des concours au niveau académique : du type « dis-moi dix mots » qui permettent de valoriser les élèves et de travailler en partenariat.

Glossaire des sigles utilisés dans le projet

Sigles	Significations
AED	Assistant D'Education
AFFELNET	Affectation des Élèves par le NET
ASEH ou ASH	Aide à la Scolarisation des Elèves Handicapés
ATOSS	Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers de service, Sociaux et de Santé
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA-SH	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de Handicap
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CFG	Certificat de Formation Générale
CPE	Conseiller Principal d'Education
CVL	Conseil pour la Vie Lycéenne
DNB	Diplôme National du Brevet
EPS	Education Physique et Sportive
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESS	Equipe de Suivi de Scolarité
GRETA	GRoupement d'ETAblishements pour la formation continue
LP	Lycée Professionnel
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PPS	Programme Personnalisé de Scolarisation (cf loi handicap de 2005)
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement